

**Procès-verbal du Conseil de la
Municipalité de Val-des-Bois**

**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE PAPINEAU**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la municipalité de Val-des-Bois, tenue le 06 mars 2012 à 19h00 au Centre municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0, sous la présidence du maire, monsieur Marcel Proulx.

ÉTAIENT présents : Mesdames les conseillères Michèle Marois et Sandra Dicaire ainsi que messieurs les conseillers Jean-Yves Dubois, Denis Bonhomme et Daniel Rochon.

ÉTAIT absent : Monsieur le conseiller Roger Laurent.

ÉTAIT également présente : Madame Line Sarrazin directrice générale.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Ayant quorum la séance débute à 19h00 sous la présidence du maire, monsieur Marcel Proulx. Celui-ci soumet l'ordre du jour, à savoir :

1. Ouverture de la séance;
- 2.- Adoption de l'ordre du jour;
- 3.- Adoption du procès-verbal du 07 février 2012;
- 4.- Gestion financière et administrative;
 - 4.1- Adoption des comptes de la période;
 - 4.2- Adoption des états financiers du mois de janvier 2012;
 - 4.3- Demande de subvention réseau routier;
 - 4.4- Entretien ménager de l'édifice municipal;
 - 4.5- Entretien paysager des plates-bandes;
 - 4.6- Nomination d'un nouveau représentant municipal au comité du bassin versant de la rivière du Lièvre;
 - 4.7- Installation de tuiles dans les bureaux administratifs;
 - 4.8- Nomination de la directrice générale sur le comité incendie de la MRC de Papineau;
 - 4.9- Projet d'entente inter-municipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP régional;
 - 4.10- Appui à l'organisme VHR Outaouais Inc. concernant une demande d'aide financière du programme du pacte rural;
 - 4.11- Appui à l'organisme VHR Outaouais Inc. concernant un obstacle à franchir sur le parcours du sentier Trans-Québec 43;
 - 4.12- Appui à la municipalité de Duhamel – demande d'aide financière, projet du Carrefour duhamellois;
 - 4.13- Changement de pro-maire pour les mois de mars et avril;
 - 4.14- Guide touristique du CLD de Papineau;
 - 4.15- Congrès ADMQ;
- 5.- Aménagement et urbanisme;
- 6.- Voirie;
 - 6.1- Achat d'un support en aluminium pour la camionnette de la municipalité;
 - 6.2- Signature du contrat de service avec le MTQ concernant le balayage de la route 309 dans le secteur urbain;
- 7.- Loisirs et culture;
 - 7.1- Réunion de la Corporation des loisirs de Papineau;
 - 7.2- Journée des bibliothèques dans le cadre du salon du livre de l'Outaouais;
- 8.- Sécurité publique;
 - 8.1- Achat d'équipements pour le service des incendies;
- 9.- Hygiène du milieu;
 - 9.1- Signature de l'entente avec Tricentris;
 - 9.2- Représentant municipal auprès de Tricentris;

- 10.- Varia;
- 11.- Correspondance;
- 12.- Période de questions;
- 13.- Levée de la séance.

12-03-31

POUR ACCEPTER L'ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL – 06 MARS 2012

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte l'ordre du jour en retirant le point 4.2 et en gardant le varia ouvert.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-32

POUR ACCEPTER LE PROCÈS-VERBAL DU 07 FÉVRIER 2012

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte, le procès-verbal du 07 février 2012, au centre municipal, sis au 595, route 309, Val-des-Bois (Québec) J0X 3C0.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-33

POUR ACCEPTER LE RAPPORT COMPTABLE 12-02

COMPTES PAYÉS ET À PAYER – AUTORISER LA

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE À EFFECTUER LES PAIEMENTS

PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL ROCHON

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte le rapport comptable du mois de février 2012 dressé par la directrice générale, portant le numéro 12-02 totalisant une somme de **82 577,27 \$** et réparti de la façon suivante :

- Comptes à payer :	40 969,85 \$
- Déboursés par chèques :	8 258,58 \$
- Déboursés par prélèvement :	11 534,45 \$
- Salaires :	21 814,39 \$

IL EST DE PLUS RÉSOLU d'autoriser le maire et la secrétaire-trésorière à effectuer les paiements des comptes à payer.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

POUR ACCEPTER LES ÉTATS FINANCIERS AU 31 JANVIER 2012

Point retiré

12-03-34

DEMANDE DE SUBVENTION – RÉSEAU ROUTIER

ATTENDU QUE la municipalité désire effectuer des travaux de réfection sur certains chemins municipaux;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME

ET RÉSOLU QUE monsieur Marcel Proulx, maire, soit autorisé à faire une demande d'aide financière auprès du député monsieur Norm MacMillan pour la réfection de certains chemins municipaux.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-35

ENTRETIEN MÉNAGER DE L'ÉDIFICE MUNICIPAL

ATTENDU la résolution numéro 10-12-192 relativement à l'acceptation de l'offre de service de madame Marlene Nontell pour l'entretien ménager des bureaux administratifs, de la bibliothèque et de la maison des jeunes;

ATTENDU QUE madame Nontell n'est plus disponible pour effectuer ce travail;

ATTENDU l'offre de service de madame Paulette Dumoulin au tarif horaire de 12,50 \$ afin d'effectuer l'entretien ménager des bureaux administratifs, de la bibliothèque et de la maison des jeunes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'offre de service de madame Paulette Dumoulin au tarif horaire de 12,50 \$ afin d'effectuer l'entretien ménager des bureaux administratifs, de la bibliothèque et de la maison des jeunes à toutes les semaines.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-36

ENTRETIEN PAYSAGER DES PLATES-BANDES

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer l'entretien paysager des plates-bandes sur le terrain de la municipalité où se situe l'édifice municipal;

ATTENDU l'offre de service de madame Marlene Nontell au tarif horaire de 15,00 \$ pour l'entretien des plates-bandes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte l'offre de service de madame Marlene Nontell au tarif horaire de 15,00 \$ pour l'entretien régulier des plates-bandes de la municipalité;

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-37

NOMINATION D'UN NOUVEAU REPRÉSENTANT MUNICIPAL AU COMITÉ DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE

ATTENDU la résolution numéro 11-01-08 relative à l'adhésion de la municipalité au Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre et de la nomination de monsieur Marcel Proulx à titre de représentant municipal;

ATTENDU QU'il est nécessaire de nommer un nouveau représentant municipal puisque monsieur Proulx représente maintenant la MRC Papineau auprès de cet organisme;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS

ET RÉSOLU QUE monsieur le conseiller Daniel Rochon soit nommé représentant municipal auprès du Comité du bassin versant de la rivière du Lièvre;

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-38

INSTALLATION DE TUILES DANS LES BUREAUX ADMINISTRATIFS

ATTENDU QU'il serait nécessaire d'enlever les tapis dans les bureaux administratifs et de les remplacer par de la tuile;

ATTENDU la soumission de Nadon & Fils Inc. au montant de 2 552,40 \$ plus taxes comprenant :

- l'achat et l'installation des tuiles nécessaires pour les bureaux;
- l'achat et l'installation de plinthes;
- enlever le tapis existant;
- préparation du plancher avec ciment égalisateur;

ATTENDU QUE quelques couches de cire devront être appliquées sur les nouvelles tuiles;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL ROCHON

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de Nadon & Fils Inc. au montant de 2 552,40 \$ plus taxes;

ET QUE la directrice générale soit autorisée à retenir les services d'une tierce personne pour le cirage des nouvelles tuiles pour un montant maximum de 1 000 \$;

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-39

**NOMINATION DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE SUR LE COMITÉ
INCENDIE DE LA MRC DE PAPINEAU**

ATTENDU QUE différents comités sont formés à la MRC de Papineau pour le bon fonctionnement et l'avancement des dossiers;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau invite les directeurs généraux des municipalités locales à faire partie de ces comités;

ATTENDU QUE la directrice générale a émis son intérêt à participer au comité sécurité incendie de la MRC de Papineau;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à participer au comité sécurité incendie de la MRC de Papineau.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-40

**PROJET D'ENTENTE INTER-MUNICIPALE ASSURANT
L'IMPLANTATION ET LE DÉVELOPPEMENT DU RÉSEAU DE
TÉLÉPHONIE IP RÉGIONAL – ARTICLE 569.0.1 DU CODE MUNICIPAL
DU QUÉBEC**

ATTENDU la présentation réalisée le 29 février 2012 par la MRC de Papineau et la firme GÉNICOM auprès des membres du Conseil des maires et des directeurs généraux des municipalités locales concernant les plans et les devis du projet visant la mise en place du réseau de téléphonie IP régional ainsi que l'échéancier et la procédure privilégiée ;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau a utilisé les dispositions de l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec* afin d'élaborer un projet d'entente inter-municipale visant le déploiement d'un réseau de téléphonie IP à conclure avec les municipalités locales qui en manifesteront l'intérêt;

ATTENDU QU'un délai de soixante (60) jours est accordé aux municipalités locales afin qu'elles puissent émettre leur position à l'égard du projet d'entente inter-municipale visant la mise en place d'un réseau de téléphonie IP régional conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipale du Québec*. La date indiquée à l'intérieur de l'échéancier soumis à cet égard est **le 4 mai 2012** ;

ATTENDU le projet d'entente inter-municipale assurant l'implantation et le développement du réseau de téléphonie IP déposé dans le cadre de la présente séance et faisant partie intégrante de la résolution ;

ATTENDU la résolution numéro 2012-02-041, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 29 février 2012, autorisant l'envoi du projet d'entente inter-municipale aux municipalités locales situées sur le territoire de la MRC pour considération;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE MICHÈLE MAROIS

ET RÉSOLU QUE le Conseil de la municipalité de Val-des-Bois exprime, par le biais de la présente résolution, son intérêt à conclure une entente avec la MRC de Papineau, à titre de municipalité membre de ladite entente, dans le cadre de l'implantation et du

développement du réseau de téléphonie IP régional conformément à l'article 569.0.1 du *Code municipal du Québec*;

QUE le Conseil de la municipalité de Val-des-Bois autorise le maire ainsi que la secrétaire-trésorière et directrice générale à signer tous les documents donnant effet à la présente résolution ;

QUE la présente résolution soit acheminée à la MRC de Papineau conformément à l'échéancier prévu à cet effet;

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-41

APPUI À L'ORGANISME VHR OUTAOUAIS INC. CONCERNANT UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DU PROGRAMME DU PACTE RURAL

ATTENDU QUE la municipalité a reçu une demande d'appui de VHR Outaouais Inc.;

ATTENDU QUE cet organisme désire présenter une demande d'aide financière auprès de la MRC dans le cadre du programme du pacte rural;

ATTENDU QUE les retombées économiques des activités des clubs VHR en Outaouais sont très importantes;

ATTENDU QUE pour le bien de l'économie locale et régionale, la municipalité désire encourager les activités de VHR Outaouais Inc.;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil appuie la demande de VHR Outaouais Inc. pour leur demande d'aide financière à la MRC de Papineau dans le cadre du pacte rural;

ET QU'une copie de cette résolution soit acheminée à monsieur Denis Houle, président de VHR Outaouais Inc., ainsi qu'à monsieur Ghislain Ménard, directeur général de la MRC de Papineau.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-42

APPUI À L'ORGANISME VHR OUTAOUAIS INC. CONCERNANT UN OBSTACLE À FRANCHIR SUR LE PARCOURS DU SENTIER TRANS-QUÉBEC 43

ATTENDU QU'une section du sentier de motoneiges Trans-Québec 43 traverse les municipalités de Bowman et Val-des-Bois;

ATTENDU QU'il existe un obstacle majeur sur le parcours du fait que le sentier doit enjamber la rivière du Lièvre à la hauteur du pont qui relie les deux municipalités et que la structure actuelle du pont ne permet pas le passage des motoneiges;

ATTENU QUE des parcelles de terrain donnant accès au pont de chaque côté de la rivière deviendront prochainement la propriété des municipalités;

ATTENDU QUE le sentier traverse quelques propriétés privées de chaque côté de la rivière pour lesquelles il existe des ententes de droit de passage;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS

ET RÉSOLU QUE le conseil appuie les démarches de l'organisme VHR Outaouais Inc. afin de trouver une solution permanente à ce problème;

ET QU'une copie de cette résolution soit acheminée à monsieur Denis Houle, président de VHR Outaouais Inc.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-43

APPUI À LA MUNICIPALITÉ DE DUHAMEL – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE, PROJET DU CARREFOUR DUHAMELLOIS

ATTENDU QUE l'économie de la municipalité de Duhamel repose sur sa villégiature et son tourisme;

ATTENDU QUE le village de Duhamel connaît une croissance démographique et que sa population présente de nombreux besoins;

ATTENDU la difficulté que la municipalité de Duhamel rencontre pour assurer un service constant dû à la fluctuation de l'achalandage et qu'actuellement son économie repose grandement sur la saison estivale;

ATTENDU QU'il est essentiel, pour maintenir son économie, que l'achalandage s'étende à toutes les saisons;

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel a un immense potentiel avec tous les clubs sportifs très actifs, un grand réseau de pistes et de sentiers et une reconnaissance par les médias comme étant « le paradis du chevreuil »;

ATTENDU QUE la municipalité de Duhamel désire présenter une demande d'aide financière auprès des différents paliers gouvernementaux, dans son projet de construction du Carrefour duhamellois, dans le but d'offrir un lieu d'accueil aux citoyens et aux touristes afin de faire connaître toutes les activités possibles de la région;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL ROCHON

ET RÉSOLU QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la municipalité de Val-des-Bois appuie la municipalité de Duhamel dans son projet de construction du Carrefour duhamellois et dans ses démarches auprès des différents paliers gouvernementaux afin d'obtenir une aide financière, pour permettre la réalisation de ce projet.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-44

CHANGEMENT DE PRO-MAIRE POUR LES MOIS DE MARS ET AVRIL

ATTENDU la résolution numéro 11-12-183 nommant les pro-maires pour l'année 2012;

ATTENDU QUE le pro-maire nommé pour les mois de mars et avril est monsieur le conseiller Denis Bonhomme;

ATTENDU QUE monsieur Bonhomme doit s'absenter durant cette période;

ATTENDU QUE pour le bon fonctionnement de la municipalité, il est nécessaire de nommer un nouveau pro-maire;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE MAIRE MARCEL PROULX

ET RÉSOLU QUE ce conseil nomme monsieur le conseiller Daniel Rochon, pro-maire pour les mois de mars et avril.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-45

GUIDE TOURISTIQUE DU CLD DE PAPINEAU

ATTENDU le guide touristique produit par le CLD de Papineau pour le territoire de la MRC de Papineau intitulé « Balade au cœur de la Petite-Nation et de la Lièvre »;

ATTENDU QUE la municipalité désire s'afficher et faire la promotion du sentier Albatros dans cette brochure en achetant une publicité de 1/8 de page pour un montant de 225 \$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 225 \$ plus taxes applicables afin de s'afficher et de faire la promotion du sentier Albatros dans le guide touristique du CLD de Papineau.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-46

CONGRÈS ADMQ

ATTENDU le congrès 2012 de l'ADMQ qui se tiendra à Québec les 6, 7 et 8 juin 2012;

ATTENDU QUE le coût d'inscription au congrès est de 450,00\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à participer au congrès 2012 de l'ADMQ et décrète une dépense de 450,00\$ plus taxes pour les frais d'inscription.

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE ses frais de repas, de déplacement et d'hébergement lui seront remboursés sur présentation des pièces justificatives.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-47

ACHAT D'UN SUPPORT EN ALUMINIUM POUR LA CAMIONNETTE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU QU'il est nécessaire d'installer un support sur la camionnette afin d'y fixer la flèche de signalisation requise lors de travaux et que la municipalité a précédemment acquise;

ATTENDU la soumission de la compagnie Agilis au montant de 1 275 \$ plus taxes pour la fabrication d'un support en aluminium pouvant recevoir la flèche de signalisation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME

ET RÉSOLU QUE ce conseil accepte la soumission de la compagnie Agilis et décrète une dépense de 1 275 \$ plus taxes pour l'achat d'un support en aluminium pouvant recevoir la flèche de signalisation;

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-48

SIGNATURE DU CONTRAT DE SERVICE AVEC LE MTQ CONCERNANT LE BALAYAGE DE LA ROUTE 309 DANS LE SECTEUR URBAIN

ATTENDU la résolution numéro 11-03-39 dans laquelle la municipalité de Val-des-Bois offrait ses services au Ministère des Transports du Québec pour le balayage de la route 309 dans le secteur urbain de la municipalité;

ATTENDU QUE le MTQ a accepté l'offre de service de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME

ET RÉSOLU QUE ce conseil autorise la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois le contrat de service du Ministère des Transports du Québec relatif au balayage de la route 309 dans le secteur urbain de la municipalité.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-49

RÉUNION DE LA CORPORATION DES LOISIRS DE PAPINEAU

ATTENDU QUE la municipalité de Val-des-Bois est membre de la Corporation des Loisirs de Papineau;

ATTENDU QUE les réunions se déroulent dans les municipalités locales membres;

ATTENDU QUE la prochaine réunion se tiendra le 15 mars prochain à Bowman;

ATTENDU QUE Bowman et Val-des-Bois seront conjointement les municipalités hôtes;

ATTENDU QUE les municipalités hôtes offrent habituellement un goûter aux membres présents à la réunion;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DANIEL ROCHON

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense maximale de 100 \$ pour l'organisation de cette rencontre;

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-50

JOURNÉE DES BIBLIOTHÈQUES DANS LE CADRE DU SALON DU LIVRE DE L'OUTAOUAIS

ATTENDU la journée des bibliothèques organisée par le CRSBPO dans le cadre du Salon du livre de l'Outaouais;

ATTENDU QUE les frais d'inscription sont de 18 \$ par personne plus taxes;

ATTENDU QUE madame Michèle Marois, conseillère siégeant sur le comité de la bibliothèque, a émis le désir de participer à cet événement;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense de 18 \$ plus taxes pour les frais d'inscription de madame Marois.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-51

ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LE SERVICE DES INCENDIES

ATTENDU QU'il est nécessaire d'avoir les équipements adéquats et en quantité suffisante pour la sécurité et la santé des pompiers et des citoyens;

ATTENDU QUE sous la recommandation du directeur il serait opportun d'acquérir les équipements suivants :

- 2 ensembles bunkers
- 5 cagoules
- 1 paire de bottes
- 1 valise « poste de commandement »

- 1 support pour « poste de commandement »
- 6 paires de gants

ATTENDU QUE la dépense nette (le total plus taxes moins TPS) s'élève à 4 469,52 \$;

ATTENDU QUE les argents nécessaires à l'achat de ces équipements sont disponibles au budget courant;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER DENIS BONHOMME

ET RÉSOLU QUE ce conseil décrète une dépense nette de 4 469,52 \$ pour l'achat des équipements incendies énumérés au préambule;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE cette dépense soit partagée à parts égales avec la municipalité de Bowman selon le protocole d'entente.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-52

SIGNATURE DE L'ENTENTE AVEC TRICENTRIS

ATTENDU QUE Tricentris, centre de tri a pour objet d'organiser des activités de gestion intégrée des déchets et de promouvoir la protection de l'environnement;

ATTENDU QUE Tricentris est le centre de tri commun régional de la MRC de Papineau et gère trois établissements de récupération et de conditionnement de matières recyclables pour le bénéfice de municipalités membres;

ATTENDU QUE la municipalité peut consentir des subventions pour maintenir des organismes ayant pour but la protection de l'environnement et la conservation des ressources tels que Tricentris et peut lui confier la gestion d'activités relatives à ses buts;

ATTENDU l'entente soumise par Tricentris, centre de tri relativement à la gestion de nos matières recyclables;

ATTENDU l'intérêt de la municipalité de Val-des-Bois de confier à Tricentris l'organisation et la gestion de ses matières recyclables;

ATTENDU QUE l'entente proposée fait partie intégrante de cette résolution comme si elle y était ici au long reproduite;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE ce conseil approuve l'entente à intervenir avec Tricentris, centre de tri.

ET QUE le pro-maire monsieur Daniel Rochon et la directrice générale soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité de Val-des-Bois ladite entente et que la directrice générale soit autorisée à défrayer les coûts relatifs à l'adhésion et aux frais annuels pour l'année 2012.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

12-03-53

REPRÉSENTANT MUNICIPAL AUPRÈS DE TRICENTRIS

ATTENDU QUE la municipalité a accepté de signer l'entente à intervenir avec Tricentris, centre de tri relativement à la gestion des matières recyclables;

ATTENDU QU'en devenant membre la municipalité doit déléguer un représentant élu au sein de Tricentris;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR MONSIEUR LE CONSEILLER JEAN-YVES DUBOIS

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Val-des-Bois désigne monsieur Marcel Proulx à titre de représentant municipal, et s'il y a lieu, membre du conseil d'administration de Tricentris, centre de tri.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

CERTIFICAT DE CRÉDIT

La secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a des crédits de disponibles pour couvrir les dépenses projetées au présent procès-verbal.

Line Sarrazin, secrétaire-trésorière

12-03-54

LEVÉE DE LA SÉANCE (19h40)

PROPOSÉ PAR MADAME LA CONSEILLÈRE SANDRA DICAIRE

ET RÉSOLU QUE la présente séance soit et est levée.

NOTE : Le maire, monsieur Marcel Proulx, président de l'assemblée, demande le vote de cette résolution.

Adoptée à l'unanimité.

.....
Marcel Proulx, maire

.....
Line Sarrazin, directrice générale

Je, Marcel Proulx, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.